

Objet : Réponse à la lettre ouverte de OGBL, premier syndicat luxembourgeois et premier syndicat des frontaliers français, au sujet de la nouvelle Convention fiscale

En tant qu'élu local depuis 2014, mes actions s'inscrivent notamment dans un meilleur accompagnement de nos concitoyens, y compris des travailleurs frontaliers et leurs familles, ainsi qu'une coopération fructueuse avec nos voisins, le Luxembourg en particulier. Dans ce sens, une délégation "Travailleurs frontaliers" a été installée à la Ville de Metz et une autre intitulée "Mission Relation Luxembourg" s'est concrétisée à l'Eurométropole de Metz - toutes deux confiées à Amandine LAVEAU-ZIMMERLÉ, chef d'entreprise franco-luxembourgeoise dans le numérique et maintenant ma suppléante pour ces élections législatives. Deux délégations qui prennent tout leur sens, y compris dans la 2ème circonscription de Moselle, quand on sait que 12 000 habitants de Metz et de sa métropole sont travailleurs frontaliers et que 2,5 fois plus de Français travailleront au Luxembourg d'ici 2040. Pour répondre à leurs attentes, nous avons entre autres réalisé une enquête auprès d'eux, multiplié les services et réunions dédiés et ouvert une Maison du Luxembourg à la Gare de Metz.

Alors que 58% des personnes que nous avons interrogé en 2021 estimaient "manquer d'informations", l'un des sujets clés a été, et reste toujours, celui de la fiscalité ; d'autant plus lorsque les règles évoluent.

En effet, révisée en 2018 pour répondre aux standards internationaux recommandés par l'OCDE, cette convention concerne l'ensemble des flux financiers entre la France et le Luxembourg. Le changement de méthode dite "d'élimination de la double imposition" a été traduit, malgré les engagements du ministère de l'Économie et des Finances français, pour de nombreux foyers fiscaux frontaliers par des augmentations de l'impôt dû en France sur les revenus du travail. De fait, il a eu manifestement une erreur d'appréciation sur le calcul de l'imposition et les éléments financiers pris en compte pour ce calcul.

S'il avait fallu réaliser une étude sérieuse plus en amont, nous demandons que la méthode de calcul et les éléments pris en compte soient revus avec la prolongation de la suspension d'un an afin de pouvoir faire valider ces demandes sans que les travailleurs frontaliers ne soient impactés.

Ainsi, je vous confirme être en accord avec votre proposition visant à "déduire de la déclaration des revenus salariaux et de pensions provenant du Luxembourg les impôts déjà payés à la source et changer la méthode de mondialisation pour ne pas recourir à la méthode d'imputation par crédit d'impôt qui revient à doublement imposer des revenus déjà imposés à la source".

Soyez assuré qu'à travers mon élection, si les habitants de la 2ème circonscription me font confiance, les travailleurs frontaliers, avec leurs particularismes, pourront compter sur mon plein soutien dans leurs intérêts et pour l'amélioration de leur quotidien et celui de leurs proches.

Raphaël PITTI, candidat
Conseiller municipal

CONTACT

Mme Catherine GERVAISE
Directrice de campagne
de Raphaël PITTI
gervaise_catherine@orange.fr

Amandine LAVEAU-ZIMMERLÉ, suppléante
Conseillère municipale Travailleurs frontaliers
Conseillère métropolitaine Mission Relation Luxembourg